



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Les Premières Nations savent qu'un écosystème sain est fondamental pour l'exercice de leurs droits, de leurs responsabilités et de leurs lois. Ce fait leur permet de vivre en harmonie et de gérer leurs terres et leurs eaux d'une manière durable. En raison de la nature particulière de leurs relations avec les territoires et la biodiversité qui s'y trouve, les Premières Nations de l'île de la Tortue ont subi et continuent de subir divers effets néfastes liés au racisme environnemental, qui sont exacerbés par les changements climatiques. Les pratiques industrielles et la pollution accélèrent les changements climatiques et mettent en danger nos étangs, nos lacs, nos rivières et nos océans, ainsi que nos droits inhérents et issus de traités.

Le Secteur de l'eau a pour mandat de défendre la gestion de l'eau, la compétence relative à l'eau (titre et droits) et les initiatives de conservation et de protection dirigées par les Premières Nations dans les aires intérieures et marines (aires protégées, perte d'habitat, conservation de la biodiversité, etc.). Le rôle particulier que jouent les femmes des Premières Nations, en tant que gardiennes de l'eau, est au cœur de cette protection. Conformément à cette coutume, les femmes, comme les jeunes et les personnes de diverses identités de genre, jouent un rôle fondamental dans tous les processus décisionnels portant sur l'eau. Par conséquent, le Secteur de l'eau s'efforce d'adopter une approche fondée sur le sexe dans tous ses travaux. Malgré la reconnaissance croissante de cette approche, l'inclusion de ces avis importants dans les politiques et les lois demeure un défi.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Conservation et biodiversité — Les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) marines sont un outil de conservation clé qui renforce la gestion et la compétence des Premières Nations dans le domaine de l'eau. Créé en janvier 2022 sous l'égide du Comité consultatif sur le changement climatique et l'environnement (CCCCE), le Sous-groupe de travail sur les APCA marines, détermine les priorités, les synergies et les questions liées à l'établissement d'APCA dans des zones marines et côtières. Depuis sa création, il prépare un rapport détaillé sur des possibilités et des recommandations quant à la façon dont le gouvernement fédéral pourrait surmonter les obstacles empêchant l'établissement complet d'APCA marines au Canada.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Secteur de l'environnement de l'APN dans des dossiers de plaidoyer internationaux pour presser le Canada de s'engager pleinement dans les



Juillet 2022

activités de conservation menées par les Premières Nations. Notre plaidoyer est axé sur le respect et la reconnaissance des droits des Premières Nations dans l'élaboration du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité après 2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Une fois négociés, les objectifs fixés dans ce cadre orienteront les efforts de conservation internationaux de la prochaine décennie et, en conséquence, façonneront les politiques canadiennes sur la biodiversité dans un large éventail de lois et d'initiatives.

Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC 5) — Le Secteur de l'eau a également participé, avec des Premières Nations et des organisations des Premières Nations, à la planification du cinquième Congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC 5) pour s'assurer que les intérêts des Premières Nations seront pris en compte pendant cet événement international prévu du 3 au 9 février 2023. IMPAC 5 rassemblera des professionnels de la conservation des océans, des représentants de peuples autochtones et des fonctionnaires de haut niveau, qui débattront de l'utilisation des aires marines protégées (AMP) en tant qu'outil principal pour préserver la biodiversité marine. Cet événement sera le premier grand événement international sur la conservation des océans après la Conférence des Parties à la CDB (COP-15). Il offre une occasion importante d'obtenir l'engagement du gouvernement fédéral concernant l'établissement d'aires protégées et de conservation autochtones (APCA) en milieu marin.

Développement durable — Le Canada est signataire des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui ont été adoptés par voie de résolution en 2015. Depuis, le Canada a lancé le Programme de développement durable à l'horizon de 2030, ainsi qu'un Plan de mise en œuvre des ODD. Pour ces deux initiatives, les Premières Nations n'ont pas été consultées. Par conséquent, nous continuons de demander au Canada d'inclure le leadership, la participation et la prise de décisions des Premières Nations dans tous les processus de politiques liés aux ODD. De plus, en mars 2022, l'APN a tenu un forum national virtuel qui a réuni des dirigeants des Premières Nations et d'autres personnes. L'objectif était de s'informer sur les ODD et de discuter des priorités des Premières Nations en matière de développement durable.

Stockage et déchets nucléaires — Le Secteur de l'eau continue d'accumuler des connaissances sur la Gestion adaptative progressive (GAP), le processus choisi par le Canada pour le stockage à long terme des déchets nucléaires; les déchets nucléaires sont stockés dans des dépôts géologiques en profondeur (DGP). Étant donné les risques potentiels pour l'eau, nous préconisons une transparence totale et un véritable dialogue avec les Premières Nations. Nous préparons des produits d'information à l'intention des Premières Nations.



Juillet 2022

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) — En collaboration avec le Secteur de l'environnement, nous avons appuyé la comparution de l'APN devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (ENEV), en tant que témoin, au sujet du projet de loi S-5, *Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), apportant des modifications connexes à la Loi sur les aliments et drogues et abrogeant la Loi sur la quasi-élimination du sulfonate de perfluorooctane*. La LCPE est le principal instrument de protection de l'environnement, mais les modifications proposées ne prennent pas adéquatement en compte la protection des terres et des eaux des Premières Nations et ne prévoient pas de mécanisme clair pour mettre en œuvre des efforts de protection sur les territoires des Premières Nations.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

En plus de ce qui précède, le Secteur de l'eau, en collaboration avec le Secteur des infrastructures de l'APN, appuiera la participation entière et significative des Premières Nations à toutes les discussions liées à la création de l'Agence canadienne de l'eau (ACE). Les organisations des Premières Nations, les conseils tribaux et les Premières Nations doivent disposer des ressources adéquates pour s'engager pleinement dans des discussions avec le gouvernement fédéral concernant la création de cette agence.

En ce qui concerne les rôles et responsabilités traditionnels des Premières Nations dans la protection et la conservation de l'eau, le Secteur de l'eau de l'APN planifie la toute première Marche nationale pour l'eau de l'APN, qui aura lieu le 11 octobre 2022, date de la Journée internationale de la fille (enfant) des Nations Unies. Cet événement est destiné à sensibiliser l'opinion aux questions relatives à l'eau des Premières Nations, à soutenir et à renforcer les rôles traditionnels des femmes, des jeunes et des personnes de diverses identités de genre des Premières Nations, y compris les défenseurs actuels de l'eau des Premières Nations, et à réaffirmer nos droits inhérents et issus de traités.

Enfin, la portée de nos activités de défense d'intérêts s'élargit au fur et à mesure que nous renforçons nos capacités. En accord avec la Direction de l'environnement, des terres et de l'eau, nous envisageons une collaboration accrue entre les secteurs et les directions, en particulier dans les dossiers des changements climatiques, des contaminants et des évaluations d'impact, y compris la participation au deuxième Rassemblement national sur le climat de l'APN prévu du 27 au 29 septembre 2022 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.